



Rapporteur : M. SOULABAILLE

50465

18 - Environnement

Avis sur la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2028-2033

Le 24 février 2025 à 15h28, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme QUILAN), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. MARTINS (pas de pouvoir donné), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. MORAZIN (pas de pouvoir donné), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PERRIN (pouvoir donné à M. GUIDONI), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 28 janvier 2019 relative à l'avis sur les questions importantes sur la gestion de l'eau et sur les risques d'inondation 2022-2027 ;

Exposé :

Le 11 juillet 2024, le comité de bassin a adopté le projet des enjeux pour l'eau (questions importantes) et le programme de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne pour les années 2028-2033, joint en annexe 1.

Ce projet ainsi que le projet des enjeux pour la révision du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne, le programme de travail et le calendrier, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la liste des territoires à risque important d'inondation sont soumis aux avis des assemblées du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025, tel que détaillé en annexe 2. Le Département d'Ille-et-Vilaine étant très peu concerné par le bassin Seine-Normandie, seule la consultation sur le bassin Loire-Bretagne fait l'objet ici d'un avis détaillé.

La question de l'eau est préoccupante en Ille-et-Vilaine avec 97 % de masses d'eau en mauvais état. Les cours d'eau et les milieux aquatiques ont été profondément remaniés depuis des décennies dans le département : drainage ou suppression de zones humides, rectification de cours d'eau, création d'étangs ou d'obstacles dans le lit des cours d'eau. Combinés aux effets des pollutions diffuses, ces remaniements ont également un impact sur la présence de poissons et de micro-faune, détériorant la qualité écologique des cours d'eau. Ces modifications accélèrent l'évacuation de l'eau vers l'aval et diminuent donc la quantité d'eau disponible en été. Déjà impactée par les effets du changement climatique, l'eau est en passe de devenir un facteur limitant pour le développement dans le département.

Le Département mobilise aujourd'hui ses compétences pour œuvrer à l'atteinte des objectifs d'amélioration de l'état des eaux et de prise en compte du risque d'inondation au travers de multiples politiques départementales, détaillés en annexe 3 : eau, agriculture, aménagement foncier, routes, ingénierie territoriale, aménagement du territoire, construction, gestion de crise...

De plus, un soutien technique et financier est nécessaire pour accompagner les territoires dans la réduction des pollutions diffuses, dans la restauration des milieux aquatiques et dans le rétablissement des continuités écologiques. Ces actions sur les milieux naturels participent également à la résilience des territoires face aux risques d'inondations. Le rôle d'ingénierie et d'assistance du Département d'Ille-et-Vilaine auprès des collectivités locales a ainsi été conforté dans ces domaines pour amplifier l'action du département.

En complément des avis formulés en annexe 3, le Département insiste pour que les leviers suivants soient davantage explorés et approfondis afin de définir des règles ambitieuses dans les futurs schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et plan de gestion des risques d'inondation Loire-Bretagne et Seine-Normandie :

- ne pas tarder à agir pour anticiper les effets du dérèglement climatique; renforcer la connaissance pour mieux adapter et évaluer l'action publique ;
- faire évoluer la gouvernance vers une meilleure prise de conscience et de responsabilité de tous les acteurs, porter des projets ambitieux pour la restauration du cycle naturel de l'eau en mobilisant les compétences et outils fonciers des collectivités avec une animation agricole dédiée à l'accompagnement des projets ;
- encourager, favoriser et soutenir les démarches d'économies d'eau.

Décide :

- de prendre acte :

. des questions importantes et du programme de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Seine-Normandie 2028-2033,

. des questions importantes, du programme de travail et du calendrier pour la révision du plan de gestion des risques d'inondation Seine-Normandie 2028-2033, l'évaluation Préliminaire des risques d'inondation et la sélection des territoires à risque Important d'inondation ;

- d'émettre un avis favorable en tenant compte des observations en annexe 3, sur :

. les questions importantes et le programme de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2028-2033,

. les questions importantes, le programme de travail et le calendrier pour la révision du plan de gestion des risques d'inondation Loire-Bretagne 2028-2033, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la sélection des territoires à risque important d'inondation.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :

7 mars 2025

ID: CP20253091

Pour extrait conforme